

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-537

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-537

VILLENAVE D'ORNON - 32, rue Pagès - Cession d'un ensemble immobilier bâti cadastré BD 37, 39 et 167 d'une contenance de 16a 05ca - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par concession en date du 19 mai 2016, Bordeaux Métropole a confié à La Fab (50 000 logements) une mission d'aménagement intégrant l'acquisition et le portage financier des emprises nécessaires à la réalisation de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Route de Toulouse » située sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon, s'inscrivant dans le périmètre du projet métropolitain des « 50 000 logements ».

Dans ce cadre, a été signée une promesse de cession au profit de la Fab d'un terrain bâti de 1 440 m², sis à Bègles, cadastré BC 160, formant partie de l'assiette de l'îlot témoin dit « LABRO » de la ZAC.

Cette parcelle bâtie fait l'objet d'un bail commercial et y est exploité un magasin de vente de peintures.

Ce commerçant ayant fait part de son intention de relocaliser son activité dans un secteur proche, et au regard du planning opérationnel de cet îlot témoin, il est nécessaire qu'une solution de transfert amiable de l'activité commerciale puisse être rapidement réalisée.

Au terme des négociations, un accord a pu être trouvé avec le commerçant, et ce en parfaite adéquation avec La Fab (pour tenir compte des contraintes de calendrier de l'îlot témoin).

La relocalisation pourrait s'effectuer sur un ensemble immobilier détenu par Bordeaux Métropole d'une contenance de 16a 05 ca sis 32, rue Pagès à Villenave d'Ornon.

Cette cession pourrait donc intervenir moyennant le prix de 250 000 euros, montant qui n'est pas inférieur à l'avis du service du Domaine en date du 19 juillet 2018 étant précisé que :

- le bien fait actuellement l'objet d'une occupation illégale pour laquelle une procédure est en cours et dont l'acquéreur prendra la suite,
- le bien sera démolie par et aux frais de l'acquéreur.

Une convention de cession est en cours de signature selon les principales conditions susvisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-37,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 19 juillet 2018 n° 2018-33550V2293,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' il convient de céder à la Société par action simplifiée (SAS) financière Anddro l'ensemble immobilier cadastré BD 37, 39 et 167 à Villenave d'Ornon supportant un bâtiment à démolir dans son état d'occupation, pour à la fois, libérer le foncier nécessaire à la réalisation de l'îlot témoin « LABRO » et relocaliser à l'amiable la société PPG distribution titulaire du bail commercial et exploitant l'activité sous l'enseigne « La Seigneurie »,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession à la SAS dénommée financière Anddro, dont le siège social est situé 44, rue Fondaudège à Bordeaux avec possibilité de substitution, de l'ensemble immobilier sis à Villenave d'Ornon, 32, rue Pagès, cadastré BC 37,39 et 167 (pour 1 605 m²) moyennant le prix de 250 000 euros selon les conditions précitées et donc la relocalisation de l'entreprise dénommée commercialement « La Seigneurie »,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférant à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget transport de l'exercice en cours chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 OCTOBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2018	Monsieur Jacques MANGON